



## CONCOURS D’AFFICHE 2014

### *Changez d’air !*

#### REGLEMENT

##### Article 1

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement de la Région Poitou-Charentes, le concours d’affiches *Changez d’air !* s’inscrit dans la fiche 4.2 intitulée « La qualité de l’air et ma santé ? Communiquer et sensibiliser les enfants et les parents sur les problèmes de santé liés à la pollution intérieure ».

Le concours d’affiche *Changez d’air !* est organisé par la Mutualité Française Poitou-Charentes domiciliée 20 rue de l’Hôtel de ville 79000 NIORT. Il est soutenu par les acteurs locaux et régionaux (DREAL et ARS), en partenariat avec le Rectorat de l’Académie de Poitiers, ATMO Poitou-Charentes (Association de surveillance de la qualité de l’air), l’Instance Régionale d’Education et de Promotion de la Santé (IREPS Poitou-Charentes), les Petits Débrouillards et la Bêta-Pi.

##### Article 2 : objectifs du concours

Le concours a pour objectif de sensibiliser des scolaires de 8 à 11 ans à la qualité de l’air intérieur. Il s’inscrit dans le cadre du programme de cycle 3 « L’air et les pollutions de l’air » dont les enjeux sont :

- Identifier par l’expérimentation des propriétés qui confèrent à l’air un caractère matériel
- Caractériser diverses formes de pollution de l’air
- Identifier différentes sources de pollution de l’air

**Le thème *Changez d’air !* invite les jeunes à illustrer graphiquement leur représentation de la qualité de l’air intérieur et de son impact sur la santé.**

**Le meilleur projet, sélectionné par un jury, sera utilisé comme visuel afin de créer une affiche** qui sera envoyée à toutes les écoles primaires de l’Académie de Poitiers.

L’ensemble des réalisations seront visibles sur le site Internet des porteurs du concours.

Le concours ne donne lieu à aucune récompense, financière ou autre.

Les décisions du jury seront sans appel.

##### Article 3 : candidats

Le concours est ouvert à **tous les élèves d'écoles primaires de cycle 3 de l'Académie de Poitiers.**

La participation est gratuite.

La production peut être individuelle ou collective.

Chaque établissement peut envoyer autant de projets qu'il le souhaite.

#### Article 4 : modalités de candidature

Les projets devront répondre aux critères de composition d'une affiche.

- **Le slogan *Changez d'air !* devra impérativement apparaître.**
- Les projets seront réalisés au format portrait.
- Tous les projets devront obligatoirement être fournis au format A3 (pour une exploitation au format affiche 40x60 cm).

Toutes les techniques disponibles pour la réalisation d'une affiche sont autorisées. Des écritures peuvent apparaître sur l'affiche uniquement si elles sont conçues par les élèves. Sont exclus : les travaux réalisés à partir de cahier de dessins, l'emploi de crayons de couleurs, les matières en relief.

Toute œuvre réalisée sur un format numérique doit respecter les critères suivants :

- Fichier jpeg,
- 600 dpi (ppp),
- CMJN (Cyan, Magenta, Jaune, Noir) scanné à 100 %.

En cas de montage de photographies représentant une personne physique, le projet devra être accompagné de l'acceptation écrite (modèle joint en annexe à utiliser obligatoirement) de celle-ci pour la diffusion de son image dans le cadre du concours, signée de la personne concernée et accompagnée d'une photocopie de carte d'identité comportant cette signature, ou de ses parents si cette dernière est mineure.

Les images ou photographies prises sur internet doivent être libres de droit.

Au dos de chaque projet doivent obligatoirement figurer les éléments suivants :

- Le nom et l'adresse de l'école,
- La classe et le nom de l'enseignant,
- Les prénoms et noms de toutes les personnes ayant participé à la création du projet.
- La fiche d'autorisation, permettant aux porteurs du concours d'utiliser les projets, doit être dûment remplie et jointe à l'envoi.

Tout projet ne comportant pas toutes ces informations sera refusé et ne pourra pas participer au concours.

Les projets seront envoyés à : **MUTUALITÉ FRANÇAISE POITOU-CHARENTES**  
**Concours Changez d'air 2014**  
**20 rue de l'Hôtel de ville**  
**79000 NIORT**

#### Article 5 : calendrier

Le concours est ouvert à compter du 6 janvier 2014. Les projets doivent parvenir à la Mutualité Française Poitou-Charentes avant le 18 avril 2014, le cachet de la poste faisant foi.

#### Article 6 : sélection des projets par un jury

Un jury composé des porteurs du concours : DREAL, ARS, l'IREPS Poitou-Charentes, le Rectorat de l'Académie de Poitiers, l'ATMO Poitou-Charentes (Association de surveillance de la qualité de l'air) les Petits Débrouillards, la Bêta-Pi et la Mutualité Française Poitou-Charentes ; et d'enseignants d'arts plastiques. Il désignera l'affiche gagnante courant mai 2014. La décision du jury est définitive et sans appel.

#### Article 7 : remise officielle

Une remise officielle de l'affiche encadrée aura lieu dans l'école lauréate le 5 juin 2014 (Journée mondiale de l'environnement) ou dans les jours qui précèdent ou suivent cette date, en présence du Maire, des Fédérations de parents d'élèves, représentant de la DSDEN concernée et des porteurs du concours.

#### Article 8 : droits d'auteurs

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de la maquette envoyée, c'est-à-dire qu'ils autorisent la représentation gratuite de leur œuvre dans le cadre de ce concours, et pour toute communication non commerciale des porteurs du concours.

#### Article 9 - Règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

La Mutualité Française Poitou-Charentes se réserve le droit de modifier, reporter, ou annuler le concours.

Conformément à la loi dite Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 (articles 27 et 34), les participants au concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et suppression des données les concernant recueillies dans le cadre du présent concours.

Toute demande doit être formulée par écrit à la Mutualité Française Poitou-Charentes ou par courriel à l'adresse [communication@mfpc.fr](mailto:communication@mfpc.fr).

#### Article 10

Le présent règlement est déposé chez :

Maître Jean-Philippe GELÉ, Huissier de Justice Associé  
22 Avenue de Limoges – CS 78543  
79025 NIORT CEDEX

#### Article 11

Les personnes et les écoles dont les projets auront été déposés, autorisent la citation éventuelle de leur nom ainsi que la parution de leur image photographique et de leurs logos sur tout support d'information (y compris support Internet, Intranet et Extranet) édité par les porteurs du concours.

## ANNEXE 1



Mutualité Française Poitou-Charentes

### CONCOURS D’AFFICHES 2014

*Changez d’air !*

*Fiche technique*

#### Contraintes :

- L’affiche devra être lisible et visible pour être exposée dans des lieux stratégiques (école, bibliothèque...) ne pas hésiter à « hiérarchiser » les informations !
- Vous veillerez bien au choix des couleurs, de composition, de titre et d’images.
- Format A3 et portrait imposé
- Techniques libres (collage, peinture, encre, dessin, feutres...) dont la réalisation numérique sous réserve du respect des critères mentionnés page 2
- L’utilisation de photographie ou d’image est permise sous réserve que celles-ci soient libres de droit ou accompagnées de l’acceptation écrite de diffusion de son image (cf. annexe 2, dûment remplie).
- Durée : environ 3 mois (date limite de dépôt des affiches : 17 avril 2014)

#### Les informations suivantes devront obligatoirement figurer sur l’affiche :

- Le slogan « Changez d’air ! »
- Au dos : le nom et l’adresse de l’école, la classe et le nom de l’enseignant, les prénoms et noms de toutes les personnes ayant participé à la création du projet.

#### Critères de sélection de l’affiche :

##### **Adéquation du message à l’objectif visé /5**

Illustrer graphiquement vos représentations de la qualité de l’air intérieur et de son impact sur la santé.

##### **Qualité graphique /5**

Le ou les techniques choisies et leurs maitrisés

##### **Clarté et lisibilité du message /5**

Compréhensible par tous

##### **Originalité de l’œuvre /5**

Imagination, Esthétisme, ...

## ANNEXE 2



Mutualité Française Poitou-Charentes

### CONCOURS D’AFFICHES 2014 *Changez d’air !* FICHE D’AUTORISATION

---

#### AUTORISATION DU TUTEUR LEGAL :

Je soussignée,

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : (*facultatif*) .....

J'autorise les porteurs du concours, cités ci-dessus, à utiliser pour sa communication non commerciale : toutes œuvres réalisées par mon enfant, ....., dans le cadre du concours d'affiches **Changez d'air !**, toutes photos de lui, toutes images et cède gracieusement les droits de représentation et de reproduction de son œuvre ou de l'œuvre à laquelle il participerait.

Date :

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)